



Devenez notre agent technique manutentionnaire (H/F)

***A compter 1^{er} septembre 2025
Contrat de 3 mois***

La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 km de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle. La Ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.

Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 42 000 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir.



Pourquoi nous avons besoin de vous ?

- Pour assurer l'activité liée au déménagement du service Archéologie vers de nouveaux locaux.

Avec qui allez-vous travailler ?

- La responsable du service Archéologie: Diane et le Chef d'équipe du service Fêtes et Cérémonies : Mohamed.

Quel sera votre environnement de travail ?

- Vous exercerez vos missions auprès du service archéologie.

Quelles seront vos missions ?

- ✓ Vous assurez des opérations de démontage et de remise en place de grandes étagères et/ou racks de stockage sur lesquelles sont entreposées diverses caisses de matériaux ;
- ✓ Vous assurez le chargement et le transport des caisses et cagettes en PVC contenant tous les éléments, matériaux et objets fragiles recueillis et issus de fouilles archéologiques initiées sur le territoire communal ;
- ✓ Vous assurez le déménagement et l'emménagement dans des nouveaux locaux de divers matériels, équipements et mobiliers.



✦ *Vous reconnaissez-vous ?*

Vous possédez le permis B

Avez-vous les aptitudes professionnelles attendues au sein de la ville, outre les compétences attendues sur le poste ?

- ✓ Bonne aptitude physique (port de charges, manipulation d'objets fragiles respectant certains protocoles selon la famille de matériaux, protection adaptée etc....)
- ✓ Rigueur, capacités organisationnelles
- ✓ Disponibilité, réactivité, polyvalence, dynamisme
- ✓ Qualités relationnelles : savoir travailler en équipe
- ✓ Sens du service public (neutralité, objectivité, confidentialité, laïcité)
- ✓ Attaché au travail bien fait et à la qualité du service rendu

Et votre statut ? Votre temps de travail ?

🏢 Filière technique- Cadre d'emploi des adjoints technique – Catégorie C

📅 Emploi contractuel **de 3 mois**, renouvelable.

🕒 Temps complet : du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h

💰 Rémunération statutaire

📍 Poste basé à Melun

POURQUOI REJOINDRE MELUN ?

- Contribuer à des projets significatifs qui impactent positivement le développement de la ville et la vie des citoyens.
- Travailler dans une collectivité qui valorise le développement personnel et professionnel de ses agents.
- Bénéficier d'un cadre de vie agréable, enrichi par une longue histoire et un patrimoine culturel vibrant.
- Intégrer une équipe dynamique et engagée
- Rejoindre une ville labellisée « Ville active et sportive » ; « Ville Fleurie » ; « Ville zéro Phyto » ; « Ville Eco Propre » ; Commune donneuse et Ville intranet
- De plus, nous privilégions des conditions de travail optimales et une organisation du temps de travail qui répond aux normes d'un service public performant.

CANDIDATER



CANDIDATURE INTERNE/EXTERNE – Pour postuler à l'attention de Monsieur le Maire

 Candidatures (lettre de motivation et CV) à adresser :

-  Par courrier postal : Hôtel de Ville - 16 rue Paul Doumer 77 000 MELUN
-  Par mail : recrutement@ville-melun.fr

 La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux. Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.